

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 07 NOVEMBRE 2016**

L'an **deux mille seize**, le **sept novembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'AMECOURT**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 novembre 2016.

Présents : M. Yves **d'AMECOURT**, M. Pierre **TOMADA**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, Mme Annie **ORDRONEAU**, M. Luc **HERAULT**, M. Benoît **PUAUD**, Mme Alice **ROUGIER-SAINT-MARTIN**, Mme Karine **LUMEAU**, M. Eric **SALLABERREBORDE**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, Christophe **MIQUEU**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**.

Absents ou excusés : Mme Marie-José **LAWTHER** (pv à S. COMBEFREYROUX), Mme Sandrine **DECHE** (pv à L. SAUTS), Mme Stéphanie **DUBERGA** (pv à K. LUMEAU), M. Tristan de la **RIVIERE** (pv à S. PANCHOUT), M. Christian **BONNEAU** (pv à Ch. MIQUEU).

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

6 – Questions diverses : Refus de classer Sauveterre de Guyenne en « Etat de catastrophe naturelle », au titres des « mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en 2015 ».

Le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, adopte l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

1 – CREATION D'UN POLE CULTUREL, TOURISTIQUE ET ASSOCIATIF (PCTA)

- Marchés de travaux : Avenant n° 1 au lot 4 – **délibération 2016-11-01**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les évolutions techniques intervenues sur le plancher du rez-de-chaussée et les supports des autres niveaux de la future Médiathèque municipale.

Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, le plancher métallique du rez-de-chaussée a été transformé en plancher béton ainsi que les supports des autres niveaux.

En effet, suite aux observations du bureau de contrôle (APAVE) relatives à la stabilité au feu de la structure, le plancher métallique du rez-de-chaussée a été transformé en plancher béton ainsi que les supports des autres niveaux. Un avenant en plus-value a augmenté la prestation du maçon (Lot : 1 BOTTECHIA) lors du Conseil Municipal du 26/09/2016. Un avenant en moins-value est donc proposé pour diminuer la prestation du charpentier métallique (Lot 4 : VIGIER).

LOT 4 – CHARPENTE METTALIQUE –

(SAS VIGUIER)

Marché initial :	51 580.00 €	HT
Avenant n° 1 :	- 16 140.00 €	HT
	+ 7 689.68 €	HT
Marché Actualisé :	43 129.68 €	HT

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour :

- donne son accord et autorise Monsieur le Maire à valider l'avenant n°1 (- 8 450.32 € HT) du Lot 4 (Charpente métallique).

- Arrêtes attributifs de subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des subventions accordées par la Région Nouvelle Aquitaine pour le PCTA :

- 90 000 € pour la création de la médiathèque (politique culturelle)
- 10 000 € supplémentaires pour la création d'une médiathèque communale dans le cadre du Contrat de Cohésion et de Développement Territorial Sud Gironde (politique contractuelle)
- 15 000 € pour la création du gîte oenotouristique rural labellisé « Bacchus »

- Réactualisation du plan de financement PCTA – **délibérations 2016-11- 02**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement actualisé (avenants, subventions...) et détaillé relatif à la création d'un Pôle Culturel Touristique et Associatif (PCTA) en centre bourg :

Création d'un Pôle culturel-touristique-associatif (PCTA)		DEPENSES	RECETTES
Coût HT	Taux		
Travaux		792 622.45 €	
Phasa A : Mediathèque		370 947.12 €	
Phase B : Immeuble Brugère		175 382.13 €	
Phase C : Local "Restaurants du cœur"		67 214.56 €	
Phase D : Gîte communal		137 382.52 €	
Phase E : Local commercial/associatif		41 696.12 €	
Aménagements intérieurs		140 669.54 €	
Médiathèque : Mobilier		70 000.00 €	
Médiathèque : Multimédia-Numérique		25 669.54 €	
Médiathèque : Développement des fonds documentaires		30 000.00 €	
Gîte : Mobilier		15 000.00 €	
Prestations intellectuelles		59 268.60 €	
Maîtrise d'œuvre (6.5 %)	6.50%	51 520.46 €	
Bureau de contrôle, SPS		7 748.14 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		992 560.59 €	
ETAT - DETR 2015 - Investissement "Bâtiments et édifices affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte" Taux 35% (plafond 800 000€)	35.00%		187 675.73 €
ETAT - Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL 2016)	35.00%		277 417.86 €
ETAT - TEPCV (SIPHEM) rénovation énergétique des bâtiments			14 803.00 €
Conseil Départemental 33 - Villages anciens (façades, menuiseries, toitures...)	?		0.00 €
Conseil Départemental 33 - Médiathèque (travaux construction + 50%M OE)	20.00%		62 336.37 €
Conseil Départemental 33 - Médiathèque (aménagement mobilier)	20.00%		14 000.00 €
Conseil Départemental 33 - Médiathèque (numérique)	25.00%		6 417.39 €
Conseil Départemental 33 - Médiathèque (fonds documentaires)	30.00%		9 000.00 €
DRAC (Etat) : Médiathèque (travaux construction)	45.00%		41 084.41 €
DRAC (Etat) : Médiathèque (aménagement mobilier)	45.00%		31 500.00 €
DRAC (Etat) : Médiathèque (multimédia/numérique)	45.00%		11 551.29 €
DRAC (Etat) : Médiathèque (développement des fonds)	45.00%		13 500.00 €
Conseil Régional Nvelle Aquit. - Médiathèque (25 %plafond 250 000 €+ 20 % plafond 100 000 €politique contractuelles)	25.00% + 20.00%		100 000.00 €
Conseil Régional Nvelle Aquit. - Gîte communal (15% plafond 100 000 €)	15.00%		15 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS			784 286.05 €
TVA (20% du montant HT)	20.00%	198 512.12 €	
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)	16.404%		195 383.57 €
Commune (autofinancement ou emprunt) et autres subventions			211 403.09 €
TOTAL de l'opération (TTC)		1 191 072.71 €	1 191 072.71 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal décide à dix-neuf voix pour :
- d'adopter le plan de financement actualisé

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de nos partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional, DRAC, TEPCV, Europe...).

- Réactualisation du plan de financement Médiathèque – **délibération 2016-11-03**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le plan de financement actualisé et détaillé (numérique, informatique, fonds documentaires...) de la Médiathèque municipale dans le cadre de la création du Pôle culturel-touristique et associatif (PCTA) en centre bourg :

		Création d'une Médiathèque municipale (PCTA)		DEPENSES	RECETTES	
		Coût HT	Taux			
		Travaux (phase A : Médiathèque)		370 947.12 €		
		Chiffrage initial : Marchés de travaux (12 lots)		361 568.98 €		
		Avenants (12 lots)		9 378.14 €		
		Aménagements intérieurs		125 669.54 €		
		Mobilier Médiathèque		70 000.00 €		
		Equipements multimédia et numérique (informatique...)		25 669.54 €		
		Développement des fonds tous supports		30 000.00 €		
		Prestations intellectuelles (50% du PCTA)		27 985.63 €		
		Maîtrise d'œuvre - D. BLAZQUEZ	6.50%	24 111.56 €		
		Bureau de contrôle (CT) - APAVE	Forfait	2 975.00 €		
		Mission SPS (Sécurité Protection de la Santé) - DOMIELEC	Forfait	899.07 €		
		TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		524 602.29 €		
PCTA	Etat	DETR 2015 - Taux 35% / Chiffrage Médiathèque (APS 2015) : 299 169.36 € HT	35%		187 675.73 €	acquise
		Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL 2016)	?		0.00 €	sollicitée
		TEPCV (SIPHEM) rénovation énergétique	Forfait		14 803.00 €	acquise
	CD 33	Villages anciens (façades, menuiseries, toitures...)	?		0.00 €	sollicitée
Médiathèque	Conseil Départemental (CD33)	Travaux construction + 50% MOE	20%		79 011.74 €	sollicitée
		Aménagement mobilier	20%		14 000.00 €	sollicitée
		Equipement informatique et numérique	25%		6 417.39 €	sollicitée
		Constitution d'un fonds documentaire	30%		9 000.00 €	sollicitée
	DRAC (Etat)	Travaux construction (-DETR 2015) + MI (MOE, CT, SPS)	45%		41 084.41 €	acquise
		Aménagement mobilier	45%		31 500.00 €	sollicitée
		Multimédia, numérique, informatique	45%		11 551.29 €	sollicitée
		Développement des fonds "tous supports"	45%		13 500.00 €	sollicitée
	CR Nouvelle Aquitaine	Travaux : 25 % plafond 250 000 € + 20 % plafond 100 000 € (politiques contractuelles)	25% + 20%		100 000.00 €	acquise
			TOTAL SUBVENTIONS			508 543.55 €
		TVA (20% du montant HT)	20.00%	104 920.46 €		
		FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)	16.404%		103 266.91 €	
		Commune (autofinancement ou emprunt) et autres subventions			17 712.28 €	
		TOTAL de l'opération (TTC)		629 522.75 €	629 522.75 €	

Après échange de vues, le Conseil Municipal décide à dix-neuf voix pour, d'adopter le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de nos partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional, DRAC, TEPCV, Europe...).

Monsieur le Maire rappelle que la visite du chantier est possible pour les conseillers municipaux tous les mardis à 14 h 30 à l'occasion des réunions de chantier hebdomadaires.

2 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES STADES MUNICIPAUX

- Marchés de travaux : attribution des marchés – **délibération 2016-11-04**

Monsieur le Maire rappelle la consultation engagée pour les travaux d'aménagement des stades municipaux (J. BARRIERE et BAZZANI). L'ensemble des offres reçues ont été étudiées et analysées par le Maître d'œuvre (David BLAZQUEZ) et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui propose de retenir les 12 offres les mieux-disantes suivantes :

Lot 1 – DEMOLITION DESAMIANTAGE
BORDEAUX DEMOLITION SERVICE : 56 000.00 € HT

Lot 2 – MACONNERIE – GROS ŒUVRE
J.M.L. : 268 667.80 € HT

Lot 3 – CHARPENTE BOIS – ZINGUERIE
T.C.B. : 24 689.42 € HT

Lot 4 – ETANCHEITE
SARL REBECCHI : 39 900.00 € HT

Lot 5 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE
SOPEIM : 68 684.10 € HT

Lot 6 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS ET EQUIPEMENTS
T.C.B. : 32 929.30 € HT

Lot 7 – PLATRERIE ISOLATION – PLAFONDS SUSPENDUS
SARL BAT IMMO : 26 444.97 € HT

Lot 8 – PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE VENTILATION
PUEL : 65 227.16 € HT

Lot 9 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES
MC CHARLES : 26 281.65 € HT

Lot 10 – CARRELAGE – REVETEMENTS SCHELLES
J.M.L. : 31 330.20 € HT

Lot 11 – PEINTURE
CABANNES : 18 872.93 € HT

Lot 12 – PHOTOVOLTAIQUE
IC ENERGIE : 42 135.09 € HT

Après échange de vues, le Conseil Municipal décide, à dix-neuf voix pour :

- d'attribuer les 12 lots (701 162.62 € HT au global) ci-dessus désignés pour les travaux d'aménagement des stades municipaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à valider les éventuels futurs avenants, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour cette opération.

Monsieur le Maire précise que le stade Jacques BARRIERE sera à énergie positive (bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme) en raison de la faible consommation énergétique des équipements (chauffage, ventilation, électricité...) et de l'installation de panneaux photovoltaïques très performants (double face) sur la toiture des tribunes.

Madame Patricia SCHNEEBERGER REIGNIER demande quel était le montant de l'indemnité versée par l'assurance suite au sinistre incendie sur les équipements du stade Jacques BARRIERE.

Monsieur le Maire rappelle que notre assurance (SMACL) nous a accordé une indemnité globale forfaitaire de 380 000 € dont 80 000 € ont déjà été engagés (expert assuré, chiffrage, mise en sécurité, location des modulaires...).

Madame Alice ROUGIER SAINT MARTIN demande quand est programmé le début des travaux. Monsieur le Maire informe que les travaux débuteront en janvier 2017 pour une durée de 9 à 10 mois environs. Durant les travaux, le stade restera ouvert et accessible (stade de foot, modulaire, club house).

3 – PERSONNEL

- Ouverture de deux postes au sein du Pôle Administratif – **délibération 2016-11-05**

Monsieur le Maire propose de recruter deux agents actuellement en fin de CUI (contrat unique d'insertion) :

- un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (20H/semaine) pour le service administratif (comptabilité, facturation, gestion des plannings)
- un adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet (20H/semaine) pour le service administratif communal dans le cadre de l'ouverture en 2017 de la Médiathèque communale et de l'élargissement des horaires et services proposés par cette structure.

Le conseil municipal décide, par dix-neuf voix, pour :

La création au tableau des effectifs de la commune des postes suivants :

- Adjoint administratif 2^{ème} classe TNC 20/35^{ème} : 1 poste
- Adjoint du patrimoine 2^{ème} classe TNC 20/35^{ème} : 1 poste

Cette création de poste sera établie avec effet au 1er janvier 2017 ; les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au budget 2017.

4 – BUDGETS COMMUNAUX

- Décisions modificatives (DM 4) – budget communal – **délibération 2016-11-06**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget :

- Au chapitre 012, il est nécessaire de revoir à la hausse les dépenses du personnel (+ 28 000 €) pour prendre en compte :
 - Coût des remplacements dans plusieurs services. (remplacement d'agents en congés maladie écoles, transport, mise en disponibilité et départ d'agents du service technique, départ à la retraite ATSEM).
 - Rappel traitement d'un agent en maladie (nov 2015 à juillet 2016)
- Attribution de subventions par le Conseil régional Nouvelle Aquitaine pour la création d'un gîte (+15 000 €) et la création d'une médiathèque (+ 100 000 €)
- Notification du fond de péréquation départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutations à titre onéreux (+ 12 525 €)

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
6413 – personnel non titulaire	+ 28 000	
7482 – Fond départemental péréquation		+ 12 525
023 – vir vers section investissement	- 15 475	
Total	+ 12 525	+ 12 525

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
021		- 15 475
1322 op 121 subv région gîte		+ 15 000
1322 op 121 subv région médiathèque		+ 100 000
1641 – prêt en attente subvention		- 99 525
		0

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, adopte la décision modificative ci-dessus.

- Admission en non-valeur – régie assainissement – **délibération 2016-11-07**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Trésorière de La Réole vient de lui faire parvenir des demandes de mise en non-valeur pour un montant de 1 033.42 € et des produits irrécouvrable (créances éteintes) pour un montant de 525.48 € pour le budget de l'assainissement.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que ces sommes correspondent à l'ensemble des titres n'ayant pu être recouvré malgré les diligences effectués. Il est important de noter que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après échange de vue, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour :

- admet en non-valeur la somme de 1033.42 € et les produits irrécouvrables (créances éteintes) pour la somme de 525.48 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 26 octobre 2016 qui prévoit la dépense pour un montant de 1033.42 € au compte 6541(admission en non-valeur) et la somme de 525.48 € au compte 6542 (créances éteintes).

5 – COMMUNAUTE DES COMMUNE DU SAUVETERROIS /SDCI

- Projet de répartition des sièges – **délibération 2016-11-08**

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) prévoit la fusion de la Communauté de Communes (CdC) du SAUVETERROIS avec la CdC du TARGONNAIS avec extension à la commune de SAINT LAURENT DU BOIS à partir du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire présente la répartition des sièges (répartition de droit commun) envisagée pour ce nouvel établissement public de coopération intercommunal (EPCI).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, approuve le nombre et la répartition suivante :

Commune	Nombre de sièges	Suppléant
TARGON	8	
SAUVETERRE DE GUYENNE	7	
BLASIMON	3	
FRONTENAC	3	
ARBIS	1	1
BAIGNEAUX	1	1
BELLEBAT	1	1
BELLEFOND	1	1
CANTOIS	1	1
CASTELMORON D'ALBRET	1	1
CASTELVIEL	1	1

CAUMONT	1	1
CAZAUGITAT	1	1
CESSAC	1	1
CLEYRAC	1	1
COIRAC	1	1
COURPIAC	1	1
COURS DE MONSEGUR	1	1
COUTURES S/ DROPT	1	1
DAUBEZE	1	1
DIEULIVOL	1	1
ESCOUSSANS	1	1
FALEYRAS	1	1
GORNAC	1	1
LADAUX	1	1
LANDERROUET S/ SEGUR	1	1
LE PUY	1	1
LUGASSON	1	1
MARTRES	1	1
MAURIAC	1	1
MESTERRIEUX	1	1
MONTIGNAC	1	1
MOURENS	1	1
NEUFFONS	1	1
RIMONS	1	1
ROMAGNE	1	1
ST ANTOINE DU QUEYRET	1	1
ST BRICE	1	1
STE GEMME	1	1
ST FELIX DE FONCAUDE	1	1
ST FERME	1	1
ST GENIS DU BOIS	1	1
ST HILAIRE DU BOIS	1	1
ST LAURENT DU BOIS	1	1
ST MARTIN DE LERM	1	1
ST MARTIN DU PUY	1	1
ST PIERRE DE BAT	1	1
ST SULPICE DE GUILLERAGUES	1	1
ST SULPICE DE POMMIERS	1	1
SOULIGNAC	1	1
SOUSSAC	1	1
TAILLECAVAT	1	1
TOTAL sièges distribués	69	48

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition terrain Centre de secours – **délibération 2016-11-09**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rétrocession, à l'euro symbolique, pour la commune de Sauveterre-de-Guyenne, d'une partie de la parcelle AX 290 (74 m² à l'ouest

/ en bordure de la RD 670) appartenant au Syndicat Intercommunal de la caserne des pompiers de Sauveterre-de-Guyenne actuellement en cours de dissolution via un liquidateur.

L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative et devra être authentifié par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des collectivités Territoriales.

Par conséquent, une délégation de pouvoir au profit du premier adjoint au Maire est nécessaire pour représenter la commune à l'acte authentique de vente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer et après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour :

- autorise Monsieur le Maire à authentifier l'acte authentique de vente et à signer tous les documents nécessaires à la publicité foncière
 - donne délégation de pouvoir à Madame Marie José LAWThER, adjointe au Maire et l'autorise à signer l'acte authentique de vente en lieu et place de la commune
-
- PLU Blasimon – **délibération 2016-11-10**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la commune de Blasimon sollicitant notre avis, en tant que personne publique associée (commune limitrophe), sur la modification n° 1 de leur PLU.

Le dossier a été, entre autre, présenté à la commission LULOM (Logement, Urbanisme, Loyers communaux, Ordures Ménagères) qui n'a pas émis d'objection sur le sujet.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, émet un avis favorable à la modification n° 1 du PLU de Blasimon

- Statuts du SIVOM d'AEP et Assainissement de St Brice – **délibération 2016-11-11**

Sur une proposition formulée par Monsieur le Président, le Comité Syndical du SIVOM d'AEP et d'Assainissement de St Brice, s'est réuni le 27 septembre 2016 pour décider des modifications statutaires suivantes :

- adaptation des statuts à l'évolution du Syndicat et du C.G.C.T.
- libellés des compétences et de la gestion des ouvrages clairement formulés
- rectification des irrégularités constatées dans la liste des communes membres et la composition du bureau syndical.

Monsieur le Maire donne lecture du projet des statuts et demande l'avis des membres présents.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour :

- Approuve les statuts proposés et votés par le Comité Syndical du SIVOM d'AEP et d'assainissement de St Brice,
 - Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du syndicat.
-
- Arrêté ministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal que suite à l'instruction des demandes, la commune de Sauveterre-de-Guyenne n'a pas été classée par Monsieur le Préfet, dans l'arrêté du 16/09/2016, en « état de catastrophe naturelle » pour l'année 2015 au titre des « mouvements de

terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ».

Les pétitionnaires qui avaient déposés une demande seront informés de cette décision et seront invités à déposer de nouveaux dossiers pour l'année 2016.

- Remerciements à la municipalité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements :

- De la famille PHILIPPE lors des obsèques de Monsieur Eric PHILIPPE
- Du Collège pour le soutien et l'engagement logistique lors du cross
- Du Comité d'Action Culturelle (CAC)

- Parking du collège

Madame Alice ROUGIER SAINT MARTIN demande qui est propriétaire du parking des parents devant le collège.

Monsieur le Maire rappelle que ce parking (place Victor HUGO) appartient à la commune. Madame ROUGIER SAINT MARTIN signale qu'il est nécessaire de revoir la signalisation car de nombreux véhicules empruntent ce parking en contre sens.

Monsieur le Maire est d'accord avec ce constat mais précise qu'il s'agit plutôt d'incivilités que d'un manque de signalétique. Il a même observé, par le passé, des professeurs du collège qui se livraient à de telles incivilités. Les élus et services vont étudier cette question.

AGENDA

Novembre 2016	
08/11	Conseil d'Ecole élémentaire
10/11	CAO « Assurances » (ouverture des plis)
10/11	Thé dansant – salle Culturelle 14h30-18h / 10 € réservation au 07.80.45.25.42.
11/11	Commémorations du 11/11/1918
12/11	Repas raclette/concerts Ecole de Musique
14/11	Commission « Restauration collective » : RPA puis écoles
19 et 20/11	Salon du Bien-être – Salle des Fêtes St Romain
19/11	Théâtre « Ouh, Ouh ! » Salle culturelle
20/11	Quine des Aînés – Salle Culturelle Bonard
20/11	Salon du bien-être – Salle des fêtes St Romain
23/11	Collecte de sang – Salle des fêtes St Romain 16h-19h
24/11	Thé dansant – salle Culturelle 14h30-18h / 10 € réservation au 07.80.45.25.42.
25/11	Concert Eric ANGELY chante Aznavour – Salle culturelle
27/11	Repas Atelier Créatif – Salle culturelle
27/11	Yoga salle des fêtes St Romain 7h – 14h
30/11	Commission DDOC
Décembre 2016	
03/12	Téléthon 2016
03/12	Quine JUDO– Salle Culturelle – 20h30
06/12	CAO « Assurances » (analyse des offres)
07/12	Commission LULOM
10/12	Repas/concerts de Noël Ecole de Musique
11/12	Yoga salle des fêtes St Romain 7h – 14h
13/12	Conseil d'Administration du CCAS (17h30)
13/12	Conseil Municipal (18h30)
17/12	Quine Pétanque – Salle Culturelle – 20h30
22/12	Thé dansant – salle Culturelle 14h30-18h / 10 € réservation au 07.80.45.25.42
Janvier 2017	

CONSEIL MUNICIPAL de SAUVETERRE-DE-GUYENNE - Séance du 07 novembre 2016

07/01	Quine Football – Salle Culturelle – 20h30
13/01	Théâtre « La cerise sur le gâteau » Salle culturelle 20H30
14/01	Quine Pétanque – Salle Culturelle – 20h30
20/01	Cérémonie des vœux 2017
25/01	Repas des séniors

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.